



No. de résolution  
ou annotation

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingt septième jour du mois de février deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier  
Réjean Hivon  
Georgette Bazinet

Roland Auclair  
Michelle Plante  
Claude Alarie

#### LE COMMISSAIRE REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Jean-Michel Hamelin

#### LA COMMISSAIRE EHDA

Nathalie Bellerose

#### ABSENCES MOTIVÉES

Claude Brouillette  
Denis Boudreault  
Denis Lamy  
Gilles Isabelle  
Patrick Charlebois  
Virginie Deschambeault

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani  
Ginette Masse  
Laurent Cabana  
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

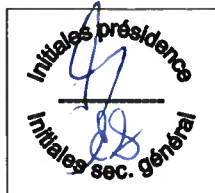
Sophie Houle

Élyse Giacomo

Directeur général  
Directrice générale adjointe  
Directeur général adjoint  
Directrice par intérim du Service des  
ressources financières  
Directeur du Service des ressources  
humaines  
Directeur du Service des ressources  
matérielles  
Directrice par intérim des Services  
éducatifs  
Secrétaire générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.



No. de résolution  
ou annotation

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.

**42-CE/19-02-27**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**43-CE/19-02-27**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 et de l'adopter avec la modification suivante à la résolution 31-CE/19-01-23 :

- ajouter, après le 3<sup>e</sup> Considérant : « CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Complexe sportif Alphonse-Desjardins a pris acte de cette entente lors de sa réunion du 10 décembre 2018 »;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

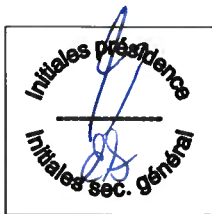
### **COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE**

14 mars : - Formation de l'éthicien, monsieur René Villemure, auprès de 5 commissions scolaires de la région;  
- Forum de discussion des commissaires de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

### **COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucune.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**



No. de résolution  
ou annotation

Aucune.

**44-CE/19-02-27**

**RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN**

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école secondaire le Tremplin;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, St-Gelais Montminy et Associés, architectes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,**

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Côté & fils, au montant de 263 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école secondaire le Tremplin, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**45-CE/19-02-27**

**RÉNOVATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES À L'ÉCOLE AVENUES-NOUVELLES**

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation des locaux pédagogiques à l'école Avenues-Nouvelles;

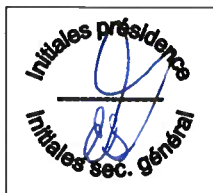
**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Doucet et Turcotte architectes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLERSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDA,**



No. de résolution  
ou annotation

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Constructions Raymond Chartrand inc., au montant de 171 400 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation des locaux pédagogiques à l'école Avenues-Nouvelles, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5) ;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**46-CE/19-02-27**

**REMPLACEMENT DE PORTES EXTÉRIEURES ET DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-BUTEUX**

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement de portes extérieures et de l'entrée électrique à l'école Jacques-Buteux;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Raymond Bluteau architecte;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,**

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Constructions Raymond Chartrand inc., au montant de 132 600 \$, excluant les taxes, pour le projet de remplacement de portes extérieures et de l'entrée électrique à l'école Jacques-Buteux, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**47-CE/19-02-27**

**ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES CARTOUCHES D'IMPRESSION**

**CONSIDÉRANT** les besoins des établissements de la Commission scolaire en matière de cartouches d'impression;



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'offre de regroupement de Collecto pour l'achat de cartouches d'impression par le mandat SAR100-2019;

**CONSIDÉRANT** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** les discussions au Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,**

d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats du Collecto SAR100-2019 concernant les cartouches d'impression pour un montant annuel de 60 000 \$ avant les taxes pour une entente s'échelonnant du 15 mars 2019 au 31 mars 2021 avec une possibilité de renouvellement d'une année supplémentaire;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

48-CE/19-02-27

**ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LE PAPIER D'IMPRESSION**

**CONSIDÉRANT** les besoins des établissements de la Commission scolaire en matière de papier d'impression;

**CONSIDÉRANT** l'offre de regroupement de Collecto pour l'achat de papier d'impression par le mandat SAR120-2019;

**CONSIDÉRANT** la Loi sur les contrats des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** les discussions au Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,**

d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats du Collecto SAR120-2019 concernant le papier d'impression pour un montant annuel de 160 000 \$ avant les taxes pour une entente s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2021 avec une possibilité de renouvellement d'une année supplémentaire;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No. de résolution  
ou annotation

49-CE/19-02-27

## **OCTROI D'UN CONTRAT À UNE AGENCE DE VOYAGES - CONCENTRATION ANGLAIS À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT** la concentration anglais à l'école secondaire des Pionniers;

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur à la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation auquel a procédé l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,**

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Voyages A+ au montant de 56 700 \$, excluant les taxes;

d'autoriser le président de la Commission scolaire, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

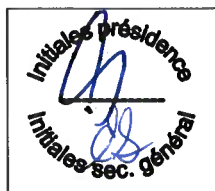
Aucune.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



No. de résolution  
ou annotation



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

CLAUDE LESSARD  
LE PRÉSIDENT

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Comité exécutif  
Le 27 février 2019

ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE